

Arrêté relatif au calendrier des épreuves académiques des baccalauréats général et technologique session 2024 des académies de Créteil, Paris et Versailles

Le directeur du service interacadémique des examens et concours,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 222-9, D. 334-15 et D. 336-15 ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat général à compter de la session de 2021 ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat technologique à compter de la session de 2021 ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2019 relatif à la nature et à la durée des épreuves terminales du baccalauréat général et du baccalauréat technologique à compter de la session de 2021 ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et au baccalauréat technologique,

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Les dates académiques des épreuves écrites, orales et pratiques des baccalauréats général et technologique des académies de Créteil, Paris et Versailles sont les suivantes :

- Les épreuves ponctuelles d'EPS du tronc commun des candidats individuels et des candidats du CNED inscrits aux baccalauréats général et technologique se dérouleront du 13 au 17 mai 2024 ;
- Les épreuves orales et pratiques des EDS des candidats inscrits aux baccalauréats général et technologique se dérouleront du 21 au 31 mai 2024 et du 3 au 7 juin 2024 ;
- L'épreuve de de langue et littérature allemandes des candidats scolaires inscrits à l'Abibac se déroulera le 28 mai 2024 ;
- Les épreuves ponctuelles écrites du tronc commun des candidats individuels inscrits aux baccalauréats général et technologique se dérouleront du 29 au 31 mai 2024 ;
- Les épreuves ponctuelles orale de spécialité non poursuivie (SNP) du tronc commun des candidats individuels inscrits aux baccalauréat général (EPPCS et Arts Danse) technologique se dérouleront le 31 mai 2024 ;

- Les épreuves ponctuelles orale du tronc commun des candidats individuels inscrits aux baccalauréats général et technologique se dérouleront du 3 au 7 juin 2024 ;
- Les épreuves ponctuelles orales de spécialité non poursuivie (SNP) du tronc commun des candidats individuels inscrits au baccalauréat général (hors EPPCS et Arts Danse) se dérouleront le 10 juin 2024 ;
- Les épreuves ponctuelles orales optionnelles des candidats individuels inscrits aux baccalauréats général et technologique se dérouleront du 10 au 11 juin 2024 ;
- Les épreuves anticipées et intégrées orales des candidats inscrits aux baccalauréats général et technologique se dérouleront du 25 juin 2024 au 02 juillet 2024 ;
- Les épreuves du grand oral (GO) des candidats inscrits aux baccalauréats général et technologique se dérouleront du 26 juin 2024 au 3 juillet 2024.

Article 2. – La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. – La présent arrêté fait l'objet d'une publication sur le site internet du service interacadémique des examens et concours.

Fait à Arcueil, le 24 janvier 2024

Le directeur du service interacadémique des examens et concours



Frédéric MULLER